Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
AGENCE DE MULHOUSE

FORET COMMUNALE DE MORTZWILLER

146 ha 56 a

DOCUMENT ONF

Révision d'aménagement forestier
2009 - 2028

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région Alsace

AGENCE DE MULHOUSE
OFFICE NATIONAL des FORÊTS
ALSACE

Département du Haut-Rhin

Forêt de MORTZWILLER

Contenance : **146,56** ha

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Arrêté d'Aménagement Forestier n° 33/2008

DOCUMENT ONF

Révision d' aménagement forestier

2009-2028

Le Préfet de la Région Alsace

Vu les articles L-143-1 et R-143-1 du Code Forestier,

Vu l'arrêté ministériel en date du 11 juillet 1985 réglant l'aménagement de la forêt de MORTZWILLER,

Vu le décret n° 97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le Code Forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1er et 19,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François QUERE, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de MORTZWILLER en date du 10 décembre 2007, déposée à la Sous-Préfecture de Thann le 18 décembre 2007, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

Vu le projet d'aménagement de la forêt de MORTZWILLER remis par le Directeur Territorial de l'Office national des forêts au Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,

Sur la proposition du Directeur Territorial de l'Office national des forêts,

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan d'aménagement annexé au présent arrêté, la forêt de MORTZWILLER, département du Haut-Rhin, d'une contenance de 146,56 ha, est affectée principalement à la production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Article 2 : Elle forme une série unique traitée en futaie irrégulière par bouquets et pieds d'arbres de : chênes : 43%, hêtre : 30%, charme : 8%, érables : 2%, frêne : 1%, merisier : 1%, autres feuillus et résineux : 15%.

Pendant une durée de 20 ans (2009-2028), les actions à réaliser seront les suivantes :

- coupes assises par contenance à la rotation de 6 ans dans les groupes irrégulier et d'amélioration,
- maintien de l'équilibre forêt-gibier.

Article 3 : Le Directeur Territorial de l'Office national des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DOCUMENT ONF

Fait à Strasbourg, le 24 juillet 2008

Pour le Préfet de la Région Alsace et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,

Jean-François QUERE

POUR AMPLIATION
Strasbourg le, 24 JUIL. 2008
Pour le DRDAF Le Chef du service
Forêt - Bois - Chasse,

Alain LEFEUVRE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Thann

Nombre de conseillers élus
11
Conseillers en fonction :
10
Conseillers présents :
8

Commune de MORTZWILLER

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2007

Sous la Présidence de M. Antoine KUENEMANN, Maire

Etaient présents : M. Antoine KUENEMANN, Maire, Mme Jeanine STUDER (1er Adjoint), MM. Christophe BELTZUNG (2e Adjoint), Dominique RULOFS, Robert MANSUTTI, Philippe HATTENBERGER, Bernard THUET et Gilbert RUTHMANN.
Etait excusée : Mme Elisabeth KIEFFER.
Etait absent : M. Gilles SPRINGINSFELD.

Secrétaire de séance : M. Bernard THUET.

DOCUMENT ONF

ONF : REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER – PERIODE 2009-2028

M. Paul SCHOTT, technicien spécialisé de l'ONF présente la révision d'aménagement forestier sur montage PowerPoint. M. Jean DE MARIN, commente les travaux patrimoniaux entrepris les années antérieures.

Le Conseil Municipal étudie le rapport présenté par l'Office National des Forêts, concernant le projet d'aménagement de la forêt communale.
Il approuve la totalité de ce document.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Mortzwiller, le 14 décembre 2007
Le Maire :

MAIRIE DE MORTZWILLER (Haut-Rhin)

REGIONS FORESTIERES DU HAUT-RHIN

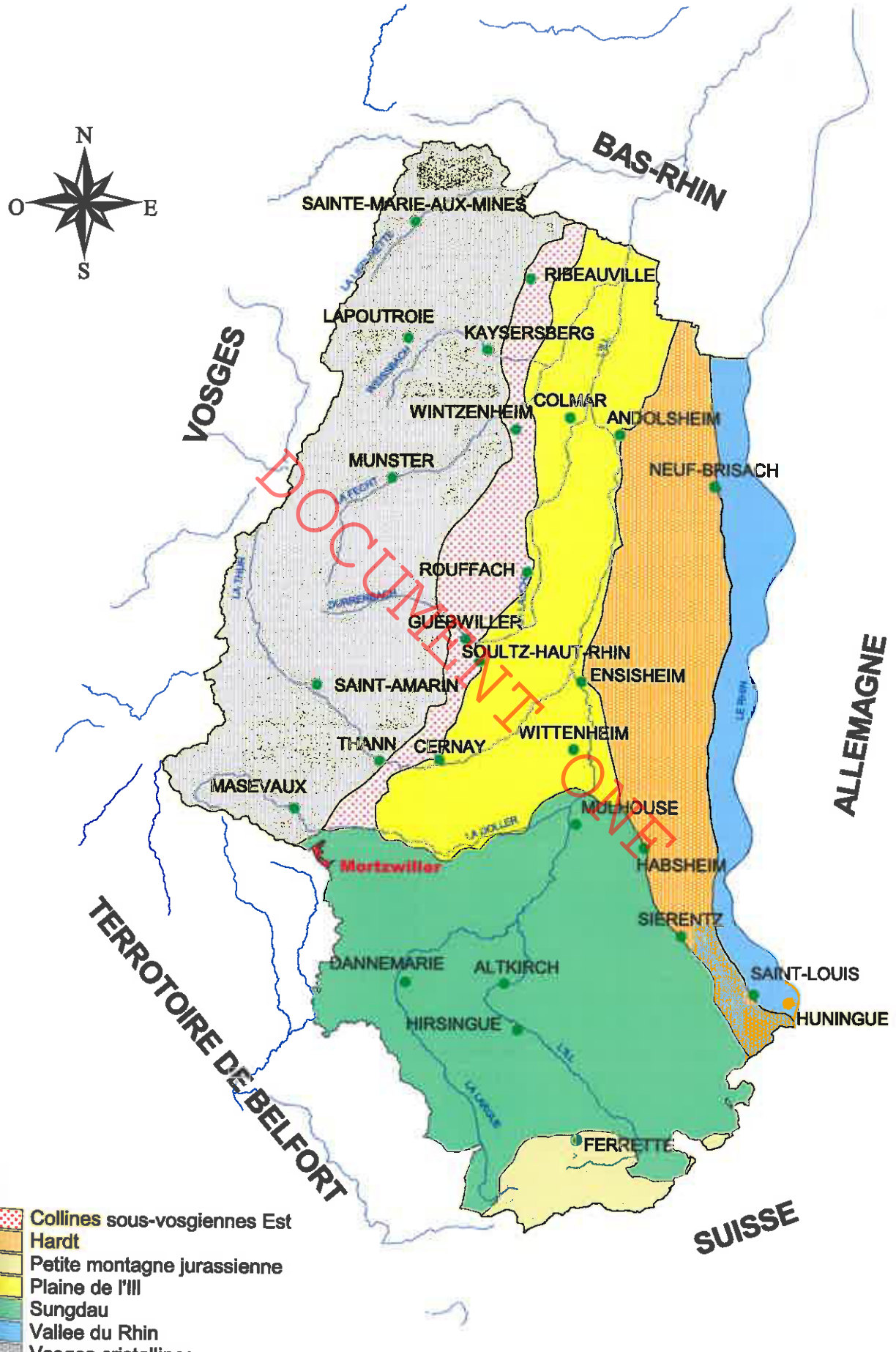

DOCUMENT OWF

Echelle : 1/500.000

Plan de situation

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
Agence de Mulhouse

Forêt communale
de
MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1/25 000e
400 0 400 800
Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 09/2007

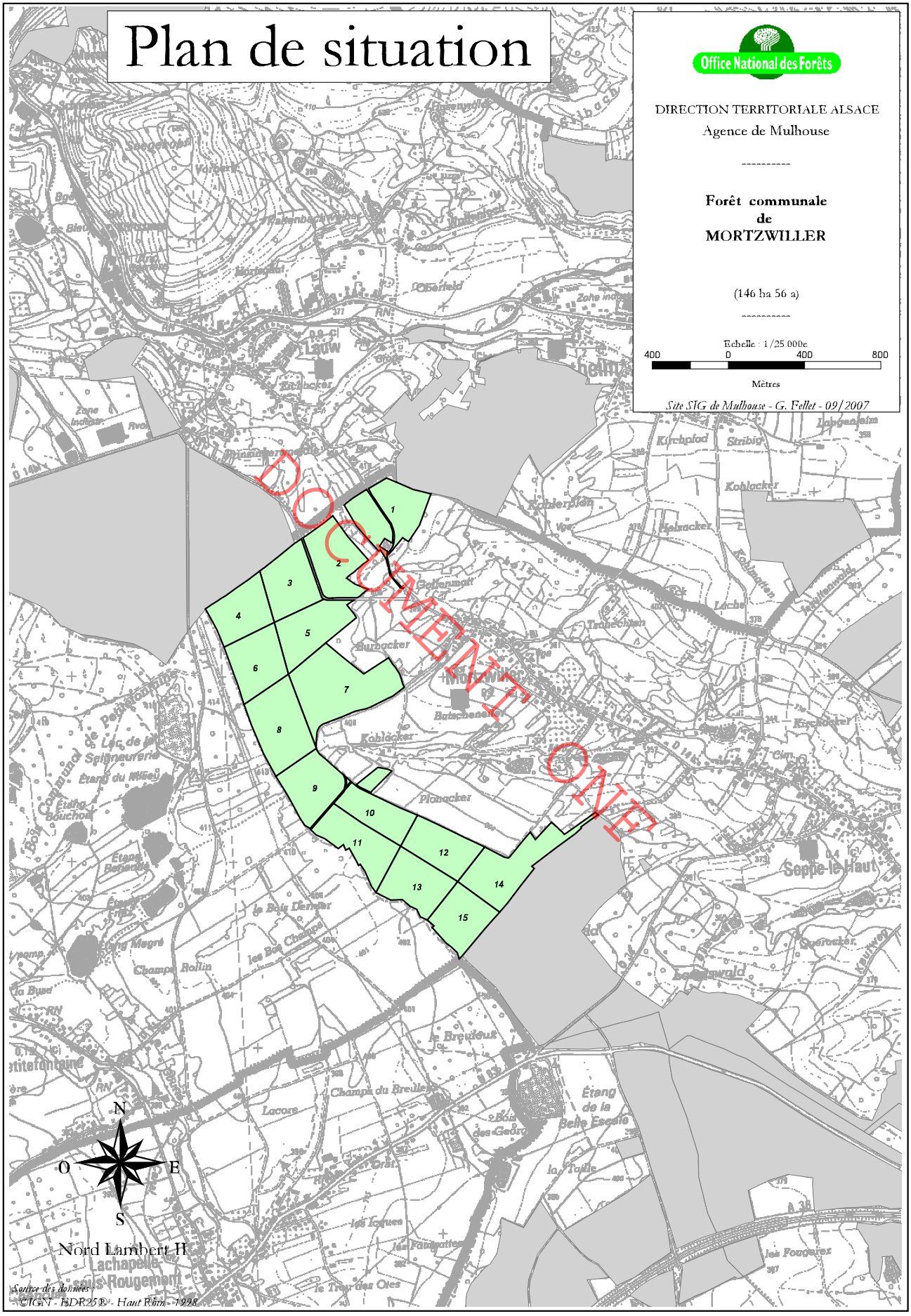

DOCUMENT ONF

OFFICE NATIONAL DES FORETS
DIRECTION TERRITORIALE ALSACE
AGENCE DE MULHOUSE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN (68)
ARRONDISSEMENT DE THANN
CANTON MASEVAUX
REGIONS IFN 422 SUNDGAU

* * * * *

FORET COMMUNALE DE MORTZWILLER

= - = - = - = - =

146 ha 56 a

= - = - = - = - =

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

= - = - = - = - =

2009 - 2028

= - = - = - = - =

Série unique de production de bois d'oeuvre feuillu de qualité,
tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.
Traitement en futaie irrégulière par bouquets et pieds d'arbre

= - = - = - = - =

ESSENCES PRINCIPALES (% de surface terrière, sauf non précomptable en % de surface couverte en début d'aménagement)

ESSENCE	SURFACE
Chênes	43 %
Hêtre	30 %
Frêne	1 %
Erables	1 %
Merisier	1 %
Charme	8 %
Autres feuillus	9 %
Résineux	5 %
Vides boisables	2 %

ALTITUDES

Supérieure : 420 m **Moyenne** : 410 m **Inférieure** : 400 m

DOCUMENT ONF

SOMMAIRE

0 - Renseignements généraux **5**

0.1 Désignation et situation de la forêt 5

0.2 Surface de la forêt 5

0.3 Procès verbaux de délimitation ou de bornage 6

0.4 Parcellaire 6

1 - Analyse du milieu naturel **7**

1.1 Facteurs écologiques 7
1.1.1 Topographie et hydrographie 7
1.1.2 Climat 7
1.1.3 Géologique 8
1.1.4 Pédologie 8
1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques : les stations 9

1.2 Habitats naturels 10

1.3 Z.N.I.E.F.F. et Z.I.C.O. 10

1.4 Flore 10
1.4.1 Etages et séries de végétation 10
1.4.2 Relevé des espèces végétales remarquables 11
1.4.3 Répartition des essences forestières 11
1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables 11
1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements 11

1.5 Description des peuplements forestiers 12

1.6 Faune sauvage 17
1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables 17
1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt 17
1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt 18
1.6.4 Précisions sur l'état sanitaire 18

1.7 Risques naturels d'ordre physique, pesant sur le milieu 18

1.8 Risques d'incendie 18

DOCUMENT ONF

2 - Analyse des besoins économiques et sociaux 19

2.1 Production ligneuse 19
2.2 Autres productions 20
2.3 Activités cynégétiques 20
2.4 Activités piscicoles 20
2.5 Activités pastorales 20
2.6 Accueil du public 20
2.7 Paysages 20
2.8 Richesses culturelles 21
2.9 Sujétions diverses 21
2.10 Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier 21

3 - Gestion passée 22

3.1 Traitements sylvicoles passés 22
3.1.1 Traitements antérieurs 22
3.1.2 Dernier aménagement forestier 22
3.2 Traitement des autres éléments du milieu naturel 26
3.3 Etat des limites et équipements 26
3.3.1 Matérialisation des limites périmétrales 26
3.3.2 Equipements de desserte 26
3.3.3 Equipements cynégétiques 26
3.3.4 Equipements piscicoles 27
3.3.5 Equipements de protection contre les risques d'incendie 27
3.3.6 Equipements d'accueil du public 27
3.3.7 Equipements divers 27
3.3.8 Equipements destinés à l'observation ou à la recherche 27

4 - Synthèses : Objectifs, zonages, principaux choix 28

4.1 Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues 28
4.2 Définition des objectifs déterminants - Division de la forêt en séries 28
4.3 Décisions fondamentales 29
4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement 29
4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité 29
4.3.3 Détermination de l'effort de régénération 30
4.3.4 Classement des unités de gestion (Parcelles ou sous-parcelles) 31

DOCUMENT ONF

5 - Programme d'action **32**

5.1 Dispositions concernant le foncier 32

5.2 Programme d'actions 32
5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes 32
5.2.2 Opérations sylvicoles : Travaux 38
5.2.3 Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité 39
5.2.4 Gestion de l'équilibre faune/flore 40
5.2.5 Dispositions concernant les productions diverses 40
5.2.6 Dispositions en faveur de l'accueil du public 40
5.2.7 Dispositions en faveur des paysages 41
5.2.8 Protection des sites d'intérêt culturel 41
5.2.9 Mesures générales concernant la défense contre les incendies 41
5.2.10 Mesures générales d'ordre sanitaire 41
5.2.11 Programme d'observations et de recherche 42
5.2.12 Actions de communication 42

5.3 Dispositions concernant l'équipement général de la forêt 42

6 - Bilan économique et financier **43**

6.1 Récoltes 43

6.2 Recettes 43

6.3 Dépenses 43

6.4 Bilan passé et futur 43

7 - Annexes

DOCUMENT ONF

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

La forêt est propriété de la commune depuis une date ancienne.
Elle fait partie de deux massifs situés de part et d'autre du village et qui s'intègrent dans une mosaïque de bois et de terres agricoles.

DOCUMENT ONF

Situation

Département du **HAUT - RHIN**

Arrondissement de **THANN**

Canton de **MASEVAUX**

Commune de situation : **MORTZWILLER**

Région IFN de situation **n° 422** : Sundgau

Gestion

Direction Territoriale O.N.F. d' **ALSACE**

Agence de **MULHOUSE**

Unité opérationnelle de terrain de **DOLLER - BASSE LARGUE**

Triage de **GUEWENHEIM**

Plan de situation de la forêt : voir la carte ci-contre.

0.2 SURFACE DE LA FORET

La surface cadastrale de la forêt est actuellement de 146,5623 ha. La surface forestière retenue est de 146,56 ha.

La surface de la forêt s'est agrandie de la parcelle 12/33 d'une superficie de 1,9763 ha en (dossier de soumission en cours).

On trouvera le détail des parcelles cadastrales et forestières en annexe 2.

La forêt communale de Mortzwiller est située sur le ban communal de Mortzwiller.

0.3 PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Le procès verbal de délimitation initial, qui date du 1 octobre 1890, est archivé à l'Agence de Mulhouse.
Il existe également des P.V. des limites récents archivés à l'Agence de Mulhouse.

0.4 PARCELLAIRE

Le parcellaire n'est pas modifié par rapport à l'ancien aménagement.

L'annexe 2 donne la correspondance entre le parcellaire forestier et le parcellaire cadastral.

DOCUMENT ONF

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 Topographie et hydrographie

La forêt est située sur les collines à faibles pentes, qui dominent la vallée ouverte du Soultzbach.
Celui-ci prend sa source hors forêt, sur le ban communal de Mortzwiller, se déverse dans la Largue, affluent de l'Ill et draine la vallée au nord du village.
Du fait de la présence dans le sol d'éléments argileux, le sol n'est pas bien drainé. Dans le passé des fossés destinés à favoriser l'écoulement des eaux ont été installés.

Nous sommes en présence de quatre cantons, situés de part et d'autre de la R.D. 14b :
d'une part,

- le canton de **« das Waeldle»,** au nord-ouest du village, bordé de terres agricoles et de bois privés en limite de ban communal avec Sentheim et Lauw; parcelle forestière 1 partie
- le canton de **« Dickhag»,** au nord-ouest du village, bordé de terres agricoles et de bois privés en limite de ban communal avec Lauw ; parcelles forestières 1 partie et 2

et d'autre part,

- le canton **« Bucheleacker »,** qui occupe les hauteurs situées, au sud-ouest et sud du village, en limite avec les communes de Masevaux, Leval, Petitefontaine, et Soppe-le-Haut ; parcelle 3 à 15
- le canton **« auf dem Hertenweiher »**, qui occupe une petite partie de la parcelle 10.

DOCUMENT ONF

Altitude moyenne : 410 m, avec peu d'amplitude (de 400 à 420 m).

1.1.2 Climat

La station météorologique la plus proche est celle de Thann, située à une dizaine de kilomètres. Il existe également une station climatologique à Gildwiller (altitude : 295 m ; située à environ 10 km au sud à vol d'oiseau).

Précipitations moyennes : 1000 mm par an, bien réparties toute l'année. La barrière des montagnes vosgiennes implique une atténuation des perturbations d'origines atlantiques. Le caractère continental du climat est marqué. La trouée de Belfort située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest, atténue cette caractéristique.

Vents dominants : Sud-Ouest / Nord-Est ; rarement violents. La tempête du 26.12.99 a cependant causé des dégâts. Pour Mortzwiller, ils sont restés de faible intensité (environ 2 ha de trouées).

Température moyenne annuelle : 9° (période 1954 - 2004). Sous abri, il gèle environ 80 jours par an. Jusqu'à fin avril, il faut donc craindre des gelées tardives.

Le climat est de type semi-continental. Le sylviculteur devra tenir compte de son évolution, lié au réchauffement climatique. Le scénario B2, choisi comme référence dans le projet CARBOFOR, prévoit une augmentation des températures, notamment estivales, et des modifications du régime des précipitations (diminution en période de végétation et augmentation en période de repos végétatif) d'où une forte aggravation du stress hydrique mais aussi du stress hydrique maximum et de la fréquence des stress. Par ailleurs la période de végétation s'allongerait. Ce dernier phénomène induirait alors une augmentation de l'accroissement des bois.

1.1.3 Géologie

Le sous-sol est constitué d'alluvions anciennes d'origine vosgienne, ainsi que de marnes et de molasses, recouverts de loess - lehms, formations des époques du pléistocène sur le plateau et les pentes (formations éoliennes).

1.1.4 Pédologie

Nous sommes en présence de sols bruns, limoneux ou limono-argileux assez profonds, décarbonatés. Une partie de ces sols contient des traces de marmorisation (pseudogley), dont la profondeur est variable.
Ce type de sol est très sensible au tassement et aux orniérages. Il conviendra de tenir compte des points suivants :

- ✓ le sol est un élément essentiel du capital producteur de la forêt dont les dégâts sont irréversibles ou ne sont corrigeables que sur des délais de plusieurs décennies.
- ✓ dans la perspective des changements climatiques et de l'augmentation des stress hydriques il faut éviter la compaction (réduction de la porosité du sol, dégradation des capacités de rétention en eau et ainsi aggravation du stress) et maintenir la fertilité des sols (vigilance sur les sols pauvres en minéraux altérables).
- ✓ l'utilisation d'engins lourds, historiquement relativement récente et limitée au débardage se développe
- ✓ les passages d'engins se cumulent de ce fait dans le temps et dans l'espace, accentuant ainsi les dégâts dans leur ampleur et leur intensité
- ✓ l'évolution de la demande économique vers des flux tendus et la faible valeur de la matière première bois rendent de plus en plus difficile la conciliation des besoins d'une exploitation quasi permanente avec l'interdiction temporaire en période sensible (sols engorgés). En période critique la décision des communes sera sollicitée.

DOCUMENT ONF

La solution à cette situation sera développée au titre 5, et consistera à limiter le passage des engins aux seuls cloisonnements d'exploitation espacés tous les 30 m à 40 m en moyenne.

1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques : les stations

(cf. carte en annexe cartographique)

On rencontre les stations suivantes (d'après 'Catalogue des stations du Sundgau' ; surface de référence 146,6 ha).

Unité Stationnelle	Surface	%	Essences Conseillées	Essences Accompagnement
V1 Chênaie-Hêtraie sur limon neutronitrocline fraîche	2,0	1	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile, Frêne, Erables sycomore et plane, Merisier	Charme, Bouleau verruqueux, Sapin pectiné, Epicéa, Aulne glutineux
V2 Chênaie-Hêtraie sur limon neutrocline mésophile	2,5	2	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile	Frêne, Erables sycomore et plane, Merisier, Charme, Bouleau verruqueux, Sapin pectiné, Epicéa
V3 Chênaie-Hêtraie sur limon acidicline mésophile	51,5	35	Hêtre, Chênes pédonculé et sessile	Merisier, Charme, Bouleau verruqueux, Sapin pectiné, Epicéa
VI Chênaie-Hêtraie sur limon lessivé neutrocline	83,5	57	Hêtre, Chêne sessile	Charme , Bouleau verruqueux, Sapin pectiné, Epicéa
VII Chênaie-Hêtraie sur limon fortement lessivé à pseudogley	1,5	1	Hêtre, Chêne sessile	Bouleau verruqueux
VIII Chênaie pédonculée-Frênaie hygrocline à mésohygrophile riche sur limon	2,5	2	Chêne pédonculé, Frêne, Erables sycomore et plane	Merisier, Charme, Bouleau verruqueux, Aulne glutineux, Merisier à grappes
Unité Stationnelle indéterminée	3,0	2		
Total	**146,6**	**100**		

DOCUMENT ONF

Commentaire :

La prépondérance des stations V3 (Chênaie-hêtraie sur limon acidicline mésophile) et VI (Chênaie-Hêtraie sur limon lessivé neutrocline) est indiscutable. Elles sont le domaine du chêne (du sessile en prédilection, au détriment du pédonculé pour la station VI) et du hêtre

La station V2 présente des caractéristiques édaphiques voisine de la station V3, avec les mêmes essences préconisées.

Les stations V1 et VIII, outre les essences déjà citées, sont le domaine du frêne et des érables sycomore et plane. Enfin, sur la station V1 le merisier s'avère particulièrement bien adapté.

1.2 HABITATS NATURELS

La forêt de Mortzwiller comporte quatre habitats naturels d'intérêt communautaire.
Il existe une correspondance entre les unités stationnelles et les habitats pour le Sundgau.

Tableau de correspondance stations – habitats

N°	Unité stationnelle *(Classification phytosociologique)*	N° Corine Biotope	Directive Habitats	
			Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire
V1 et 2	**Hêtraie-chênaie sur limon neutrocline mésophile** *(Querco-Fagion ; Aspérulo-Fagetum)*	41 - 13	oui	non
V 3	**Hêtraie-chênaie sur limon acidicline neutrocline** *(Luzulo-Fagetum)*	41 - 11	oui	non
VI	**Hêtraie-chênaie acidocline su lehm léssivé** *(Querco-Fagion; Melico-Fagetum)*	41 - 1312	oui	non
VII	**Chênaie-hêtraie méso-acidophile (sur lehm fortement lessivé à pseudogley)** *(Quercion-robori-petraea; Fago-Quercetum)*	41 - 52	non	non
VIII	**Chênaie pédonculée-frênaie mésohygrophile** *(Fraxino-quercion ; primulo-quercetum robori)*	41 - 23	oui	non

DOCUMENT OUI

Ces habitats sont répertoriés comme suit :

« Querco-fagion ; Aspérulo-fagetum », code Natura 2000 : 9130 et code Corine biotope 41.13.
« Luzulo - fagetum », code Natura 2000 : 9110 et code Corine biotope 41.11.
« Querco-fagion ; Melico-fagetum », code Natura 2000 : 9130 et code Corine biotope 41.1312.
« Fraxino-quercion ; primulo-quercetum robori», code Natura 2000 : 9160 et code Corine biotope 41.24.

La forêt communale de Mortzwiller n'est cependant pas retenue dans le réseau Natura 2000.

1.3 Z. N. I. E. F. F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Floristique et Faunistique) Z. I. C. O (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)

Ni Z.N.I.E.F.F., ni Z.I.C.O.

1.4 FLORE

1.4.1 Etages et séries de végétation

La forêt de Mortzwiller appartient à l'étage collinéen inférieur ; série de la Hêtraie-chênaie mésoneutrophile.

1.4.2 Relevé des espèces végétales remarquables

Aucune espèce particulière n'a été recensée à ce jour.

1.4.3 Répartition des essences forestières

(Cf. carte des essences en annexe cartographique)

La répartition est la suivante pour la surface totale 146,6 ha.
(d'après données inventaire et traitement 'interdit')

Essence	% de la surface boisée	Surface
Chêne pédonculé et sessile	43	63,6
Hêtre	30	43,2
Frêne	1	1,8
Erables	1	1,4
Merisier	1	1,1
Charme	8	12,1
Autres feuillus	9	12,5
Epicéa et autres résineux	5	7,4
Vides boisables	2	3,5
Total	100%	146,6

Erables : essentiellement érable sycomore
Autres résineux : douglas, sapin pectiné, mélèze d'Europe

La prédominance du chêne et du hêtre en mélange est indiscutable (respectivement 43 % et 30 %). Les érables et le frêne commun représentent chacun 1 % de la globalité de la surface. Le merisier couvre également 1 % de la surface globale.

Les essences secondaires suivantes, désignées sous 'Autres feuillus', sont également présentes, quoique faiblement représentées :

- aulne glutineux
- robinier
- sorbier des oiseleurs
- chêne rouge d'Amérique
- bouleau verruqueux
- saule marsault
- peuplier tremble

Le sous-étage se compose principalement de charme et de hêtre.

1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Il n'y a pas d'arbre remarquable répertorié à ce jour.

1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Les peuplements adultes présentent un état sanitaire correct.

DOCUMENT ONF

L'incidence de la tempête du 26.12.99 reste relativement faible (2 possibilités volume). La récolte des arbres chablis ou dépérissants qui présentent un intérêt économique, s'est faite régulièrement et se poursuit au fil des ans.
L'incidence de la canicule de l'été 2003 s'est traduite par une augmentation du scolyte de l'épicéa et du hêtre.

1.5 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

(Cf. carte des peuplements en annexe cartographique)

En référence à la « Typologie de peuplements forestiers du massif vosgien », qui se révèle adaptée aux peuplements décrits, vingt types de peuplements ont été relevés.
Les peuplements forestiers de la forêt communale de Mortzwiller ont été décrits en été 2007, par la méthode de l'inventaire statistique, à raison de deux points levés à l'hectare (voir protocole d'inventaire en annexe 8).

A. Types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les types de peuplements sont définis par leur structure qui fait référence aux catégories de bois (petits bois, bois moyens, gros bois, irrégulier,…) selon la codification « Typologie de peuplements du massif vosgien ». Les sous types sont définis par l'essence prépondérante.
Les types de peuplement rencontrés sont listés dans le tableau ci-dessous et ont été déterminés à partir de la clé jointe en annexe.

DOCUMENT ONF

B. Etat récapitulatif des types de peuplements, surface et pourcentage de chaque type

La carte des peuplements figure en annexe.

Type de peuplement		Surface	% du type
R	Semis à gaulis	13,5	9,2
G	Gaulis à bas perchis	21,5	14,7
11	Peuplement à PB	1,5	1,0
12	Peuplement à PB avec BM	6,5	4,4
21	Peuplement à BM avec PB	10,5	7,2
22	Peuplement à BM	5,0	3,4
23	Peuplement à BM avec GB	8,0	5,5
31	Peuplement à GB avec PB	6,5	4,4
32	Peuplement à GB avec BM	8,0	5,5
33	Peuplement à GB	4,0	2,7
44	Peuplement à BM et GB	7,5	5,1
50	Peuplement à BM et GB	3,5	2,4
51	Peuplement à BM et GB	5,5	3,8
52	Peuplement à BM et GB	13,5	9,2
53	Peuplement à BM et GB	4,0	2,7
54	Peuplement à BM et GB	12,0	8,2
55	Peuplement à BM et GB	10,0	6,8
C2	Peuplement à BM	1,0	0,7
C3	Peuplement à GB	1,0	0,7
VB	(vide boisable)	3,5	2,4
Total		**146,6**	**100**

(source inventaire statistique)

Commentaire sur les caractéristiques de la forêt :

La forêt est équilibrée dans son ensemble.
- la catégorie des peuplements en **croissance active** (types 11, 12, 21 et 22) représente près de 16 % de la surface
- la catégorie des peuplements en **maturation** (types 23, 32 et 44) représente près de 16 % de la surface.
- les peuplements **mûrs** (types 31 et 33) sont peu représentés, avec près de 7 % de la surface
- près de 33 % de peuplements à structure **irrégulière**
- une bonne représentation de la **régénération**, avec le type G (15 %) et le type R (9 %) ; ce dernier également omniprésent sous couvert dans les types 32, 33, 44 et les peuplements de type irrégulier

près de 2 % ont été inventoriés en **vides** ou peuplements **ouverts** ; il s'agit essentiellement des vides boisables des parcelles 13 et des peuplements ouverts de la parcelle18.

DOCUMENT ONF

C. Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplement en fonction des unités de gestion

La composition en pourcentage des types de peuplements par parcelle figure en annexe 4.

D. Etat synthétique par grands types de peuplements

Sept familles de types de peuplements sont identifiées. Il s'agit :

- de la Jeunesse (régénération)
- des peuplements en croissance active
- des peuplements en maturation
- des peuplements mûrs
- des peuplements irréguliers
- des peuplements ouverts ou 'vides'
- des vides : VB (vides boisables) ou VNB (vides non boisables).

Le tableau ci-dessous, exprimé en chiffres arrondis, résume la situation.

Essence prépondérante	Famille de peuplements							Total %	Total surface
	Jeunesse	en croissance active	en maturation	Mûrs	Irréguliers	Ouverts	Vides		
Chêne pédonculé	5 %							5 %	8,0
Chêne sessile	3 %	4%	12%	5 %	18 %			43 %	63,0
Hêtre	6 %	4 %	4 %	2 %	12 %			28 %	41,0
Frêne commun								1 %	1,0
Erable sycomore		1 %						1 %	1,0
Charme	2 %				2 %			5 %	7,0
Bouleau	7 %	2 %						9 %	13,0
Chêne rouge d'A					1 %			1 %	1,5
Epicéa		5 %						5 %	7,5
vides							2 %	2 %	3,5
Total %	24 %	16 %	16 %	7 %	33 %	1 %	1,2 %	100 %	
Total Surface	35,0	23,5	23,5	10,5	48,5	2,0	3,5		146,6

(source inventaire statistique)

DOCUMENT ONF

Du point de la répartition des essences prépondérantes par familles de peuplements, les principales caractéristiques de la forêt sont les suivantes :

- les peuplements à prépondérance de **hêtre** sont représentés à 28 % de la surface totale, avec une majorité en irrégulier et une présence dans toutes les familles
- les peuplements à prépondérance de **chêne**, avec 48 % sur l'ensemble de la forêt, sont présents dans toutes les familles, sauf dans les peuplements ouverts, avec une dominante en 'irrégulier' et 'en maturation'
- les peuplements à prépondérance de **charme** sont représentés à 5 %, en Jeunesse et en 'irrégulier'
- le frêne, l'érable et le bouleau sont essentiellement présents en 'Jeunesse' et en croissance active
- le chêne rouge d'Amérique reste faiblement représenté ; il est présent en 'irrégulier'

E. Précisions utiles d'ordre quantitatif – résultat synthétique des inventaires

a) Données dendrométriques

Surface terrière et volume

Le volume a été calculé en utilisant le tarif Algan 12.

Série unique ; Groupe	Surface (ha)	G moy. (m^2/ha)	Erreur absolue (+ ou – x m^2/ha)	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m^3 /ha)
Irrégulier	**89,02**	**30,5**	**1,50**	**175**	**372**
Forêt	**146,56**	**21,7**	**1,79**	**293**	**259**

Surface utile de référence : 146,56 ha de peuplements à vocation 'irrégulier', dont 89,02 ha de structure irrégulière effective.

Nota : Hormis les peuplements en régénération (Jeunesse) et les jeunes futaies, la forêt sera traitée en 'futaie irrégulière'.

Les fiches synthétiques des principales caractéristiques des peuplements établies pour la forêt figurent en annexe 4 ; trois tableaux fournissent :

. la surface terrière par essence et catégorie de bois par UG (G ess)
. les volumes par essence par hectare par UG (vol ess)
. les volumes par groupes de peuplement par parcelles (vol peup).

DOCUMENT ONF

Structure pour les peuplements traités en futaie irrégulière

	PB	BM	GB
Groupe irrégulier (89,02 ha): Répartition en %	17	41	42
Répartition idéale en %	18	33	49

d'après données de l'inventaire statistique

La répartition en % de la surface terrière en PB, BM, GB révèle un déficit dans la catégorie GB, dans le seul Groupe irrégulier.
Corrélativement, le taux de BM est au-dessus de la moyenne.

Répartition des relevés en % par classes de surface terrière (G) et groupe d'essences

Répartition des relevés en % par classe de surface terrière et essence prépondérante										
Peuplements	**Essences prépondérantes**	**Classes de surface terrière**								
		0 à 9	**10 à 19**	**20 à 24**	**25 à 29**	**30 à 34**	**35 à 39**	**40 à 49**	**50 et +**	**Total**
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes		1,0%							1,0%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)		0,3%		1,0%					1,4%
	Hêtre		0,7%	0,3%		0,3%				1,4%
	Résineux			0,3%	0,3%			1,0%		1,7%
Autres peuplements	Chênes	8,9%	3,4%	8,5%	11,6%	6,8%	3,8%	5,1%	0,3%	48,5%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	9,9%	0,3%	0,3%	1,4%	0,3%	0,3%	1,0%		13,7%
	Hêtre	6,1%	1,4%	3,1%	3,8%	3,8%	3,1%	4,4%	1,0%	26,6%
	Résineux ()	0,3%	0,7%		1,0%	1,4%				3,4%
	(vide)	2,4%								2,4%
Total %		27,6%	7,8%	12,6%	19,1%	12,6%	7,2%	11,6%	1,4%	100,0%

d'après données 'interdit' de l'inventaire statistique

nota : les classes en 'grisé' sont considérées comme surcapitalisées
la carte de la surface terrière figure en annexe.

La forêt se caractérise par une bonne proportion de peuplements surcapitalisés : près de 52 %, essentiellement dans les peuplements de chêne et de hêtre, voir la carte des surfaces terrières.

Nota : surfaces terrières objectif en futaie régulière de 20 à 25 m^2 /ha pour le chêne, 15 à 20 m^2 /ha pour le hêtre et les feuillus divers, 15 à 20 m^2 /ha pour le mélange chêne-divers en futaie irrégulière.
Dans la perspective d'un traitement irrégulier, nous constatons une surcapitalisation du volume sur pied des parcelles 1 à 5 (d'après données annexe 4 ; le G moyen total est à 30,5 m^2 /ha).

DOCUMENT ONF

b) Perches

Il correspond aux tiges de diamètre 7,5 à 17,5 cm quelle que soit leur qualité (classes 10-15).

Répartition en surface des classes de richesse dans les parties traitées en futaie irrégulière

Cette répartition est chiffrée pour les peuplements actuellement de type irrégulier.
Pour les peuplements à traiter en structure irrégulière, la densité de perches est de 65 tiges/ha.
Un peuplement est riche lorsque le nombre de perches est de 85/ha pour les types 21, 22, 23, 32, 33 et 44.

Ce même critère entre en ligne de compte lorsque le nombre de perches est de 140 /ha pour les types irréguliers.

Groupes	Surface	pas riche	riche
Irrégulier	**89,02**	**77 %**	**23 %**

Commentaire :

Le capital des perches est insuffisant dans les peuplements adultes destinés à être traités en irrégulier.

c) Régénération

Proportion en % de surface couverte de régénération par strate

Groupes	Semis < 50 cm	Fourré 50 cm à 3m	Gaulis > 3, m	Total
Irrégulier	**9 %**	**10 %**	**5 %**	**24 %**

Le détail par essence figure sur les fiches synthétiques en annexe 3.

Commentaire : dans le Groupe Irrégulier, la régénération est présente en quantité suffisante dans toutes les parcelles, avec toutefois un manque dans la strate supérieure du gaulis (peuplements de plus de 3 m de haut) ; le chêne, ainsi que les divers sont peu représentés.

d) Sous étage et strate buissonnante

Le sous-étage est constitué de tous les brins de diamètre supérieur à 7,5 cm et inférieur à 17,5 cm et des essences arbustives de diamètre supérieur à 17,5 cm. La strate buissonnante comprend les essences arbustives de moins de 7,5 cm de diamètre.

Commentaire : Le sous-étage et la strate buissonnante sont peu présents.

1.6 FAUNE SAUVAGE

1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables

Le pic noir est présent dans cette forêt. Aucune autre espèce remarquable n'est connue à ce jour sur la forêt.

1.6.2 Autres espèces présentes dans la forêt

Espèces non chassables :

DOCUMENT ONF

Parmi les oiseaux :
-les pics
-la buse variable
-les rapaces nocturnes

et de nombreux passereaux

quelques mammifères :
-le campagnol roussâtre
-le hérisson d'Europe
-le lérot
-l'écureuil
-le mulot
-le loir
-la musaraigne bicolore
-la musaraigne pigmée
-le muscardin

Espèces chassables :

-le sanglier
-le chevreuil
-le putois
-le lapin
-le pigeon ramier
-le cerf élaphe (de passage)
-le lièvre
-le renard roux
-la martre
-le blaireau
-le faisan
-la belette

DOCUMENT ONF

1.6.3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

La densité actuelle de l'espèce chevreuil est estimée à 10 têtes aux 100 ha ; soit un effectif proche de la densité optimale. L'équilibre forêt-gibier est atteint.
La densité actuelle de l'espèce cerf est estimée à 0,3 tête aux 100 ha ; le développement de cette espèce n'est pas souhaité.

L'impact du gibier est nul sur la régénération naturelle. Par contre, les essences plantées, et en particulier le chêne et les feuillus précieux (merisier, etc...) nécessitent une protection contre le gibier induisant un surcoût.

La population de sangliers qui n'est pas excessive, cause quelquefois des dégâts sur les cultures voisines.

1.6.4 Précisions sur l'état sanitaire des animaux

Aucune faiblesse sur le plan de l'état sanitaire n'est connue à ce jour.

1.7 RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Néant.

1.8 RISQUES D'INCENDIE

Les risques demeurent très limités.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

Le prix de vente brut du m^3 réel, toutes catégories confondues, au cours des années 1985 à 2005 s'élève à 42,50 € (€uros 2006). Durant cette période, il a été prélevé 15966 m^3 réels, soit 760 m^3 réels par an. Le rapport entre volume aménagement et volume réel est de 1,05. Les frais d'exploitation se sont élevés à 12,74 €/ m^3 réel (€uros 2006).

Modes de vente : Vente aux enchères de bois façonnés (grumes et stère) à une clientèle essentiellement locale et vente sur pied.
Cession à l'amiable de fonds de coupe, en particulier aux habitants de la commune.

La récolte a concerné principalement, du hêtre, du chêne, du frêne et de l'érable sycomore. Les prix moyens bord de route constatés, par catégorie de produit, ont été les suivants lors des dernières années :

ESSENCE	CATEGORIE	QUALITE GENERALE	PRIX/m^3 en €uros	COUT D'EXPLOITATION €uro au m^3
Chênes	B	Ebénisterie	300	20
	C	Sciage	125	
	D	Traverse	40	
Hêtre	B	Ebénisterie	100	20
	C	Sciage	45	
	D	Traverse	25	22
Frêne	C	Sciage	65	22
Erable sycomore	C	sciage	100	20
Tous feuillus	D	Traverse	24	22
	BIL	bois d'industrie	19	23 (ou vente sur pied)
Moyenne			**42,50**	**12,74 ***

* ce coût unitaire d'exploitation est faible du fait de vente sur pied d'une partie du volume

DOCUMENT ONF

2.2 AUTRES PRODUCTIONS

Il existe des concessions de passage, d'une ligne 'fibre optique' (parcelles 10/12, 11/13) d'une ligne électrique (parcelle 1 ; accès au réservoir), ainsi que d'une conduite d'eau en direction de Rougemont le Château. Celles-ci sont gratuites.

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Le droit de chasse est exercé conformément à la loi locale. Il existe un lot unique de chasse en forêt communale. Les modes de chasse utilisés sont l'affût, l'approche et la battue.
Les principales espèces chassées sont le chevreuil, le sanglier, le renard, le lièvre et le faisan.
Le cerf élaphe est de passage.

Lot U : superficie totale de 400 ha, dont 52 % de surface boisée et 37 % en forêt communale de Mortzwiller.

Le loyer s'est établi aux adjudications de 2006 à 8232 € /an, soit 20,58 €/ha pour le lot ; ce qui correspond à une recette chasse de 3016 € pour la seule forêt communale.
Le plan de chasse des dernières années portait sur 12 maxi et 3 mini têtes de l'espèce chevreuil par an et sur 1 maxi de l'espèce cerf par an.

Le plan de chasse a été respecté.

DOCUMENT ONF

2.4 ACTIVITES PISCICOLES

Sans objet.

2.5 ACTIVITES PASTORALES

Sans objet.

2.6 ACCUEIL DU PUBLIC

Une fréquentation diffuse de promeneurs et de sportifs est à noter sur l'ensemble de la forêt.
Il existe un sentier du Club Vosgien, long de 5300 mètres qui passe en limite ou dans les parcelles 5 à 10, 12 et 14.
Concernant les installations touristiques, un panneau d'information serait opportun à l'entrée de la forêt (parcelle 7 ou 14).

2.7 PAYSAGES

La forêt de Mortzwiller est partie intégrante d'un massif, qui relie le piémont des Vosges aux collinéen du Sundgau. Ce massif est à cheval sur les départements du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort.

La forêt communale de Mortzwiller occupe les confins nord-ouest et sud-ouest du ban communal. Il s'agit des parties les plus éloignées du village et les plus élevées en altitude ; elles dominent la vallée ouverte du Soultzbach.

La juxtaposition de la forêt, du village et des terrains agricoles contribue à la qualité des paysages. L'alternance de bois et terres agricoles offre une variété de structures et une palette chromatique, qui se dessine sur un relief, peu accidenté.

Sensibilité paysagère : Elle reste globalement d'intensité moyenne, eu égard à une fréquentation touristique modérée et à l'impact visuel depuis les axes de communication et les agglomérations.

- la RD 14b passe en limite des peuplements des parcelles 2 d'une part et 3, 5 d'autre part. Ces peuplements sont essentiellement constitués de feuillus fermés. L'ensemble des lisières concerne une distance, de part et d'autre de la RD, de 3000 mètres.

- les lisières sud de la parcelle 7 sont visibles depuis le village, dont elles sont éloignées d'environ 1000 mètres. S'agissant des autres parcelles, celles-ci sont peu visibles, du fait de la présence de bois privés, qui font écran.

DOCUMENT ONF

2.8 RICHESSES CULTURELLES

Il n'existe pas de vestiges très anciens à notre connaissance. Toute découverte sera signalée à la DRAC.
En revanche des vestiges de guerre datant de 14-18 restent présents dans les parcelles 2, 3, 5, 6, 7 et 8. Il s'agit en particuliers des restes de ballaste et de talus d'une gare de triage militaire et de casemates en parties enterrées.

2.9 SUJETIONS DIVERSES

Le POS (Plan d'occupation des sols) du 5 mars 2000 est toujours en vigueur. La forêt est classée en zone Nd.

2.10 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Il n'existe pas de périmètre de protection rapprochée ou éloignée lié au captage d'eau sur la forêt communale de Mortzwiller.
En revanche, il existe une règlementationde boisement.

3. GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES PASSES

3.1.1 Traitements antérieurs

Période	Acte d'approbation de l'aménagement	Surface concernée
1985 - 2008	Arrêté du 11 juillet 1985	144,84 ha
1952 - 1981	Arrêté du 19 mars 1953	136,93 ha

DOCUMENT ONF

La forêt de Mortzwiller est propriété de la commune depuis un temps immémorial. Elle était principalement composée de taillis-sous-futaie feuillu, à révolution de 25 ans, avec des coupes d'environ 4 ha par an et dotée d'un quart en réserve et du parcellaire actuel. Ce traitement, en produisant à la fois bois de chauffage et bois d'oeuvre, répondait aux besoins économiques de l'époque.
Depuis 1889, le quart en réserve, qui comprenait les parcelles 12 à 15, est traité en vue de sa conversion en futaie.
En 1914-1918, des voies ferrées et une gare militaire ont été installées en forêt, nécessitant des déboisements encore perceptibles.
En 1939-1944, la partie nord de la forêt a subi des dégâts de mitrailles importants qui ont été purgés depuis.
Jusqu'en 1952, l'objectif du sylviculteur a été de recapitaliser la forêt. A l'inventaire de 1950, le volume moyen est indiqué à 215 m^3/ha (contre 40 m^3/ha en 1889).

De 1952 à 1981, la forêt de Mortzwiller était traitée en vue de sa conversion en futaie régulière mélangée de chêne et de hêtre, par la méthode des affectations révocables ; le renouvellement est prévu à l'âge de 150 ans pour le chêne, et 120 ans pour le hêtre. Pour l'affectation à régénérer (groupe de régénération), d'une contenance de 44 ha, la possibilité était fixée à 314 m^3. Les coupes d'amélioration étaient parcourues à rotation de 10 ans. Cet aménagement devait arriver à échéance en 1981. Son application a été prolongée de cinq ans.
Durant la période 1952 - 1983, un prélèvement de 7550 m^3 aménagement a été effectué sur le groupe de régénération (dont 185 m^3 aménagement en chablis) ; ce volume correspondait à un prélèvement de 1,6 m^3/ha/an. Parallèlement, 6095 m^3 aménagement ont été récoltés sur le groupe d'amélioration (dont 474 m^3 aménagement en chablis) ; ce volume correspondait à un prélèvement de 1,3 m^3/ha/an.
En définitive, 2,9 m^3/ha/an ont été récoltés durant cette période.

3.1.2 Dernier aménagement forestier (1985 - 2008)

Le dernier aménagement fixait les objectifs suivants (une seule série) :

- la production de bois d'oeuvre feuillu.
- accessoirement, la chasse.

La forêt formait une série unique traitée en futaie régulière (méthode du groupe de régénération strict) de chêne (65 % de surface), de hêtre et feuillus divers (20 % de surface) et d'épicéa (15 % de surface).

Age moyen de renouvellement des peuplements : pour le chêne 150 ans, pour le hêtre 120 ans et pour les autres feuillus et les résineux 80 ans.

Pendant une durée de 24 ans (1985-2008), les exploitations ont été assises comme suit :

- ► en coupes périodiques, par volume dans le groupe de régénération strict d'une contenance de 25,11 ha, soit 17 % de la surface de la forêt, formé des parcelles 1 partie, 4, 15a et 11a.

- ► en coupes assises par contenance, à rotation de 8 ou 12 ans, dans le groupe d'amélioration ou de préparation d'une contenance de 119,73 ha, soit 83 % de la surface de la forêt.

Les prévisions de récolte fixaient une possibilité régénération de 334 m^3/an et une possibilité amélioration et préparation indicative de 265 m^3/an. La possibilité annuelle globale était fixée à 600 m^3, soit 4,14 m^3/ha/an (tarif de cubage Algan 10). Ces données se résument dans le tableau ci-dessous.

DOCUMENT ONF

Série	Surface ha	Traitement Méthode	Groupe de régénération ha	Parcelles sous-parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (m^3 aménagement)			
					Régénération	Amélioration et Préparation	Autres	**Total**
unique	144,84	Futaie régulière Groupe strict	25,11 ha	1 partie, 4, 15a et 11a	334	225	-	**600**

Application de l'aménagement
Durée de l'application effective : 1985 - 2008.

La tempête du 26.12.99 a perturbé le cours normal des coupes. Une modification d'aménagement pour la période de 2004 à 2008 réactualise le programme de gestion, en abaissant la rotation des coupes à 6 ans et en préconisant une **possibilité globale de 790 m^3/ha/an**, qui se rapproche davantage du prélèvement effectif. Des trouées tempête, de surperficie variant entre 50 ares et 2,70 ha, ont affecté les peuplements des parcelles 3, 7 et 13.

- **Détail des volumes récoltés** :

Volumes récoltés de 1985 à 2005 (m^3 aménagement ; tarif Algan 10)						
				Produits accidentels		
Surface	Régénération	Amélioration	ss-total	Régé.	Amélio.	**Total**
144,84 ha (moyenne sur 21ans) (%)	5692 m^3 271 m^3/an (33,8 %)	9336 m^3 445 m^3/an (55,6 %)	15028 m^3 716 m^3/an (89,4 %)	133 m^3 6 m^3/an (0,8 %)*	1645 m^3 78 m^3/an (9,8 %)*	16806 m^3 800 m^3/an (100,0 %)

* près de 90 % des produits accidentels proviennent de la tempête du 26.12.99, et ont été exploités en 2000 et 2001.

Volumes récoltés de 1985 à 2005 (m^3 aménagement) : 16806 m^3
soit une moyenne annuelle de : 800 m^3/an/, ou encore 5,5 m^3/ha/an (tarif Algan 10).

Commentaire :

Le volume aménagement annuel, coupé de 1985 à 2005 (chablis compris), est de 277 m^3 pour le groupe de régénération et de 523 m^3 pour le groupe d'amélioration.

Le prélèvement global est supérieur de 33 % par rapport aux prévisions, en particulier en ce qui concerne les récoltes intermédiaires dans les Groupes de Préparation et d'Amélioration.
De 1985 à 2005, les coupes d'amélioration et de préparation ont été martelées conformément à l'état d'assiette avec quelquefois des reports ou anticipations de coupe d'une année sur l'autre et des adaptations liées aux dégâts de la tempête.

Conclusion :

Durant cette période d'aménagement le prélèvement de 5,5 m^3/ha/an est très voisin de l'accroissement du volume sur l'ensemble de la forêt, dont le potentiel est de l'ordre de 6,3 m^3/ha/an (l'accroissement biologique IFN est indiqué à 8,4 m^3/ha/an).
En outre, l'utilisation à l'avenir du tarif de cubage **Algan 12** est plus appropriée, que celle du tarif Algan 10, faite durant la période précédente.

DOCUMENT ONF

- **Répartition des surfaces régénérées par :**

Il s'agit de peuplement compris dans la tranche d'âge de 0 à 20 ans, actuellement au stade de semis, fourré, gaulis ou bas perchis.
Il faut noter également, la présence de fourré, gaulis, le plus souvent de hêtre et de frêne, présents sous les peuplements adultes et qui n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessous, puisque non acquis définitivement et difficile à appréhender en terme de surface.

Parcelle ou	Essences principales				Total	Régénération	
sous-parcelle	Frêne	Chêne	Hêtre	Autres		Naturelle	Artificielle
1c		1,60	2,30	2,56	6,46	6,46	
7r		0,40		0,93	1,33	0,63	0,70
11c	0,10	1,10	1,70	2,62	5,52	5,52	
13r partie	0,05	0,10	0,10	2,24	2,49	1,39	1,10
15c	0,05	3,80	0,20	0,43	4,48	0,68	3,80
Total (ha)	0,20	7,00	4,30	8,78	20,28	14,68	5,60
%	1 %	35 %	21 %	43 %		72 %	28 %

Nota : (prise en compte du nouveau parcellaire, où les indices 'a' deviennent 'c')
Essences principales : 'Autres' : érable sycomore (10 %), charme (20 %), bouleau (40 %), aulne glutineux (5 %), peuplier tremble 5 %), chêne rouge (5 %), sorbier des oiseleurs (2 %), merisier(10 %), saule marsault (3 %).
Les parcelles 7r et 13r ont subi des dégâts de la tempête Lothar, les trouées se sont agrandies, en particulier du fait d'attaques du bostryche.
Suite à une exploitation mécanique, une partie de la parcelle 13 r est actuellement au stade de vide boisable.

DOCUMENT ONF

- **Avancement de la régénération** :

Série	Parcelles et sous parcelles*	Groupe (anciennement)	Surface (actualisée)	Surface régénérée (ha)
Unique	1c	Régénération	6,46	6,46
	4	Régénération	8,25	0
	7r	Amélioration	1,33	1,33
	11c	Régénération	5,52	5,52
	13r	Amélioration	4,98	2,49
	15c	Régénération	4,48	4,48
TOTAL (régénération)			**31,02**	**20,28**

- **Commentaire sur l'effort de renouvellement des peuplements et conclusions :**

L'effort de renouvellement réalisé au cours des 25 dernières années est de près de 20 ha (reconstitution incluse). Il reste en dessous des objectifs fixés en 1985 à 25 ha.
Cette situation est imputable aux perturbations apportées par les dégâts de tempête. Le processus de renouvellement des peuplements n'a pas été entamé dans la parcelle 4. Les dégâts se sont manifestés sous forme de trouées, amorcées par la tempête du 26.12.99 et formant des peuplements instables et affaiblis sur le plan sanitaire, en particulier dans le perchis de résineux de la parcelle 13.

3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Aucun site n'a fait l'objet de traitements particuliers ces dernières années.

3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

(Cf. carte en annexe cartographique)

3.3.1 Matérialisation des limites périmétrales

Limites matérialisées ou bornées : 13,5 km
Tronçons litigieux à borner ou à matérialiser : parcelle 7 (bande nord-est, actuellement champ, sur 150 ml).

3.3.2 Equipements de desserte

Le réseau de desserte est dans l'ensemble satisfaisant en quantité et en qualité. Outre les entretiens réguliers (curage fossés, fauchage d'accotements...), des efforts ont été apportés, en particulier avec la réfection généralisée en 2005 de 2,1 km de route forestière et d'une place de retournement parcelles 12/13. Des projets d'empierrement existent pour l'accès à la parcelle 4.

DOCUMENT ONF

	RESEAU DU DOMAINE PUBLIC (Km)	RESEAU DU DOMAINE PRIVE (km)	LONGUEUR TOTALE (km)
Chemins accessibles aux grumiers :			
Routes revêtues	0,550	-	0,550
Routes empierrées	-	4,950	4,950
Chemins accessibles aux grumiers par temps sec	-	0,650	0,650
Places de retournement	-	-	-
Chemins non accessibles aux grumiers :			
Pistes accessibles aux véhicules légers	-	0,300	0,300
Pistes forestières	-	5,600	5,600

Globalement la densité des infrastructures est satisfaisante, toutes les parcelles sont desservies ; la longueur totale des routes accessibles aux grumiers est de 6,150 km, soit près de 4,2 km aux 100 ha.

Nombre des places de dépôt : 5.

3.3.3 Equipements cynégétiques

Quelques places d'affouragement et des hauts sièges, à emplacement sont plus ou moins fixes, sont à signaler.

3.3.4 Equipements piscicoles

Néant en forêt.

3.3.5 Equipements de protection contre les risques d'incendie

Néant.

3.3.6 Equipements d'accueil du public

Hormis les sentiers du Club vosgien, les équipements touristiques sont absents en forêt communale, pour l'instant.
Un panneau d'information et de présentation de la forêt serait opportun à l'entrée de la forêt (parcelle 7 ou 14 par exemple).

3.3.7 Equipements divers

Néant.

3.3.8 Equipements destinés à l'observation ou à la recherche

Néant.

DOCUMENT ONF

4. SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, **2009 - 2028**

4.1 EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

L'objectif de production de la forêt reste prioritaire.

Parallèlement, il s'agira de concilier sur l'ensemble de la forêt, les objectifs d'intérêt environnemental et paysager, d'accueil du public et de chasse.

Le tableau ci-dessous résume les principales particularités :

Problèmes posés :	Solutions retenues :
⇨ peuplements relevant de conversion de taillis-sous-futaie en futaie régulière, et ayant évolués vers des structures irrégulières pour partie	↳ adaptation aux structures existantes, préconisation du traitement en irrégulier ↳ sylviculture en faveur d'une diversité d'essences : chêne, hêtre, frêne, érables, merisier... en assurant une place prépondérante au premier

DOCUMENT ONF

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt communale de Mortzwiller formera une série unique dont l'objectif prioritaire sera la production :

Surface	Objectifs (fonctions)		Type de série	Type de traitement
	Déterminant la sylviculture	Associés		
146,56 ha	Production ligneuse	- Accueil du public - Paysage - Conservation des milieux ou espèces remarquables - Chasse	Série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Traitement en futaie irrégulière par bouquets et par pied d'arbre

Il n'y a pas de Site d'intérêt écologique bénéficiant d'un classement particulier.

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES

4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Pour la période à venir, la série sera traitée en futaie irrégulière par bouquets et par pieds d'arbres. Le renouvellement, par régénération naturelle progressive, des peuplements arrivés à maturité, sera privilégié.

4.3.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Objectifs à long terme

Le choix des essences objectif découle de l'étude des stations. Il s'agit d'arrêter des essences principales objectif, auxquelles seront associées des essences secondaires, voir accessoires.
Le détail par parcelles ou sous-parcelles figure sur la carte des essences principales objectif en annexe cartographique.

Les essences principales objectif seront au nombre de deux. Il s'agit des chênes sessile et pédonculé. Elles seront accompagnées d'essences secondaires et accessoires.

DOCUMENT ONF

Essences principales objectif	Surface		Optimum d'expl. de l'essence principale		Stations-concernées	Essences secondaires Associées Part en % dans le mélange
	ha	%	Age	Diamètre		
Chêne sessile, ponctuellement et Chêne pédonculé, sur station appropriée	146,56	100	140 à 200	65-80	S V1, V2 V3, VI, VII et VIII	Hêtre, érables, frêne, merisier, aulne de 20 à 55 %
	146,56	**100**				

Evolution de la répartition des essences

Cette répartition est faite toutes essences confondues, sans tenir compte de la notion d'essence principale objectif.

	Répartition des essences en pourcentage du couvert		
Essences	**Actuelle**	**A l'issue de l'amgt**	**A long terme**
Chênes	43	43	45
Hêtre	30	30	32
Frêne	1	1	3
Erables	1	2	5
Merisier	1	1	3
Charme	8	8	3
Autres feuillus et résineux	16	15	9
Total	100	100	100

Nota : le chêne désigne aussi bien le chêne sessile représenté majoritairement, que le chêne pédonculé, ce dernier, surtout présent dans la parcelle 13 et 14.

Le sous-étage, actuellement incomplet, sera principalement composé de hêtre, de charme et d'érable sycomore.

Rappel : En plantation, les provenances recommandées par les **O**rientations **L**ocales d'**A**ménagement sont les suivantes :

- **chêne sessile : QPE-203 - Nord-Est limons et argiles** (préférence accordée aux origines locales).
- **chêne pédonculé : QRO-201 - Nord-Est** (préférence accordée aux origines locales) ; sur station S VIII.
- **hêtre : FSY-201 - Nord-Est** (préférence accordée aux origines locales).
- **merisier : PAV-901 France acidiphile** (préférence accordée aux origines locales).

DOCUMENT ONF

4.3.3 Détermination de l'effort de régénération

Effort de renouvellement pour les peuplements irréguliers

Concernant le groupe Irrégulier, il n'est pas prévu de suivi des surfaces renouvelées.
L'on recherchera à terme des peuplements **irréguliers équilibrés, comprenant 18 % de petits bois, 32 % de bois moyens et 50 % de gros bois pour une surface terrière comprise entre 15 et 20 m² /ha après coupe.**

Pour la réalisation, nous préconisons la régénération naturelle : la régénération s'installera de façon diffuse au fur et à mesure de la décapitalisation du peuplement et de l'apport de lumière ; pour le hêtre, le frêne, l'érable et les divers, il n'est pas nécessaire de travailler par bouquets trop importants, qui pousseraient le gestionnaire à faire des sacrifices d'exploitabilité. Pour la répartition des essences, il sera tenu compte des objectifs à long terme énoncés au § 4.3.2. et de la répartition stationnelle que résume le tableau du § 1.1.5. On se reportera utilement à la carte des stations.

Les indicateurs (perches, régénération, structure,...) seront recalculés à la prochaine révision d'aménagement.

4.3.4 Classement des unités de gestion (Parcelles ou sous-parcelles)

Les peuplements adultes à structure irrégulière, mais quelques fois régulière avec pour but à l'irrégularisation, (types principaux : 50 à 55, 44, 31 à 33, 23) formeront un Groupe Irrégulier. Il s'agit des parcelles à bois précomptables **et comportant des GB.**

Les parcelles à majorité de petit bois PB et bois moyens BM, avec des structures régulières (types 11, 12, 21 et 22), exceptionnellement irrégulière du fait de la présence d'un sous-étage, sont regroupées en 'Amélioration'. Nous justifions ce choix par la présence de jeunes tiges de chêne, qui demandent de la maturation.

Enfin, les parcelles à bois non précomptables (semis, fourré, gaulis) feront partie du Groupe de Jeunesse.

La répartition des parcelles se fera en trois groupes.

GROUPE	Parcelles	Surfaces	Volume à l'ha	Surface terrière G/ha)	GB/BM
IRREGULIER	2i	9,33	348	29	1,28
	4i	8,25	298	24,5	0,75
	5i	9,23	389	32,3	1,03
	6i	8,87	393	32,6	0,88
	7i	7,80	314	25,5	1,19
	8i	11,89	373	30,4	1,13
	9i	8,92	339	27,9	1,00
	10i	8,40	490	39,2	1,37
	11i	3,95	281	23,5	0,69
	12i	8,43	415	33,1	1,69
	15i	3,95	429	37,3	0,16
Total irrégulier		89,02	372	30,5	1,03
AMELIORATION	1b	4,54	213	20,4	0,04
	3b	8,85	249	23,3	0,14
	7b	7,23	143	12,9	0,28
	13b	4,26	49	4,9	0
	14b	9,89	61	6,1	0,09
Total amélioration		34,77	146	13,7	0,14
JEUNESSE	1c	6,46			
	11c	5,52			
	15c	4,48			
	7r	1,33			
	13r	4,98			
Total jeunesse		22,77			
Total forêt		146,56	259	21,7	0,87

DOCUMENT ONF

V/ha : Volume à l'hectare en m^3 **V.A.M.** : Volume de l'Arbre Moyen = V/Nombre de tiges tiges **G/ha**: Surface terrière
GB/BM : Volume des Gros Bois / Volume des Bois Moyens

5. PROGRAMME D'ACTION

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Délimitation - bornage

Les limites de la forêt sont en général bien assises sur le terrain (sauf parcelle 7). Une mise à jour des limites et des bornes s'est faite en 2005 et 2006. Un entretien régulier est à prévoir. Un crédit de maintenance d'un montant de 100 €/an est chiffré.

DOCUMENT ONF

5.2 PROGRAMME D'ACTIONS

5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes

Programme d'assiette des coupes :

On utilisera le tarif de cubage **Algan n° 12**.

Groupes Irrégulier et d'Amélioration :

Les parcelles prévues dans le tableau ci-après seront parcourues en priorité et intégralement tous les **6 ans**. Ces coupes garantiront les recettes, par la récolte de bois mûrs et s'accompagneront de travaux sylvicoles visant à améliorer le dosage des essences et la croissance des tiges d'avenir.

Dans le cas d'un volume martelé trop important, l'exploitation pourrait être scindée sur plusieurs exercices pour avoir une recette constante. Dans le cas inverse, l'on pourra anticiper des parcelles.

PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES ET DES TRAVAUX

Année ou période	Parcelles	Surfaces ha	Volume présumé réalisable	Observation règles de culture
2009	7i	7,8	300	coupe / travaux
2009	15i	3,95	215	coupe / travaux
2009	14b	9,89	320	coupe / travaux
2010	2i	9,33	400	coupe d'éclaircie
2010	5i	9,23	455	coupe / travaux
2010	1b	4,54	125	coupe / travaux
2011	6i	8,87	440	coupe / travaux
2011	3b	8,85	318	coupe / travaux
2012	4i	8,25	290	coupe / travaux
2012	8i	11,89	550	coupe / travaux
2012	7b	7,23	240	coupe / travaux
2013	9i	8,92	370	coupe d'éclaircie
2013	12i	8,43	450	coupe / travaux
2013	13b	4,26	24	coupe / travaux
2014	10i	8,40	420	coupe / travaux
2014	11i	3,85	130	coupe / travaux
2015	7i	7,8	300	coupe / travaux
2015	15i	3,95	215	coupe / travaux
2015	14b	9,89	320	coupe / travaux
2016	2i	9,33	400	coupe d'éclaircie
2016	5i	9,23	455	coupe / travaux
2016	1b	4,54	125	coupe / travaux
2017	6i	8,87	440	coupe / travaux
2017	3b	8,85	318	coupe / travaux
2018	4i	8,25	290	coupe / travaux
2018	8i	11,89	550	coupe / travaux
2018	7b	7,23	240	coupe / travaux
2019	9i	8,92	370	coupe d'éclaircie

DOCUMENT ONF

2019	12i	8,43	450	coupe / travaux
2019	13b	4,26	24	coupe / travaux
2020	10i	8,40	420	coupe / travaux
2020	11i	3,85	130	coupe / travaux
2021	7i	7,8	300	coupe / travaux
2021	15i	3,95	215	coupe / travaux
2021	14b	9,89	320	coupe / travaux
2022	2i	9,33	400	coupe d'éclaircie
2022	5i	9,23	455	coupe / travaux
2022	1b	4,54	125	coupe / travaux
2023	6i	8,87	440	coupe / travaux
2023	3b	8,85	318	coupe / travaux
2024	4i	8,25	290	coupe / travaux
2024	8i	11,89	550	coupe / travaux
2024	7b	7,23	240	coupe / travaux
2025	9i	8,92	370	coupe d'éclaircie
2025	12i	8,43	450	coupe / travaux
2025	13b	4,26	24	coupe / travaux
2026	10i	8,40	420	coupe / travaux
2026	11i	3,85	132	coupe / travaux
2027	7i	7,8	300	coupe / travaux
2027	15i	3,95	215	coupe / travaux
2027	14b	9,89	320	coupe / travaux
2028	2i	9,33	400	coupe d'éclaircie
2028	5i	9,23	450	coupe / travaux
2028	1b	4,54	125	coupe / travaux
Moyenne /an		20,79	847	

DOCUMENT ONF

Possibilité du Groupe irrégulier et amélioration : Pi = 850 m³/an (chiffre arrondi).

L'état sanitaire des peuplements, la facilité ou la difficulté à obtenir de la régénération naturelle et la part annuelle de chablis, pourront conduire le gestionnaire à moduler le chiffre indiqué ci-dessus.
En moyenne, 20,79 ha seront parcourus annuellement soit un prélèvement moyen de 40 m³/ha.
Le calcul de cette possibilité figure en annexe 5. Elle reste indicative.

Groupe de Jeunesse

Afin d'intervenir sur tout le groupe, les parcelles prévues dans le tableau ci-après seront parcourues en moyenne tous les **5 ans**. Les années de passages restent purement indicatives.

Année ou période	Parcelles	Surfaces ha	Observations règles de culture
2009-2014-2019-2024	1c	6,46	nettoiement, détourage
2010-2015-2020-2025	11c	5,52	dégagement, nettoiement
2011-2016-2021-2026	15c	4,48	nettoiement, détourage
2012-2017-2022-2027	7r	1,33	dégagement, nettoiement
2013-2018-2023-2028	13r	4,98	dégagement, nettoiement
	Moyenne/an	4,55	

DOCUMENT ONF

On parcourra par conséquent annuellement de l'ordre de 4,55 ha en travaux ou en premières éclaircies, en adoptant les règles énoncées ci-après.
Lors des travaux dans les peuplements en jeunesse, il n'y aura pas de prélèvement significatif, susceptible de s'ajouter à la possibilité volume indiquée ci-dessus.

La possibilité globale sur la forêt est prévue à 850 m³ soit 5,8 m³/ha/an.

*** REGLES DE CULTURE GENERALES :**

Généralités :

Il sera mis en place des lignes de cloisonnement d'exploitation espacées tous les 30 m à 40 m en moyenne et de 2 m de large, avec obligations aux engins de suivre ces lignes implantées de proche en proche et parallèlement entre elles.

Nous préconisons la mise en place préalable de cloisonnement d'exploitation - indispensables pour limiter le tassement du sol par les engins et pour préserver les semis - là où les contraintes de topographie le permettent et leur utilisation exclusive lors des opérations de débardage ou d'exploitations mécanisées. Cette pratique est un gage de la préservation des sols forestiers, en particulier de type limoneux ou hydromorphe. Des mesures pourront être prises pour réduire leur impact visuel et celui sur la chasse. Des écrans non broyés ou des cloisonnements non rectilignes sont recommandés.

Les essences principales à privilégier figurent sur la carte des essences objectif et au paragraphe 4.3.2 ; néanmoins, le mélange avec des essences secondaires est à favoriser ainsi que le sous-étage. Rappelons que :

⇨ Sur les stations présentes (III, V1 à V3 du Sundgau) **le chêne et le hêtre dominent** ; dans tous les cas, on recherchera la diversification, en particulier la venue du frêne, des érables et du merisier (20 à 30 %), dans les stations les plus riches (III et V1 du Sundgau).

⇨ Sur la station VIII (limitée aux parcelles 1, 2, 17 et 18) du Sundgau, **le chêne pédonculé et le frêne dominent ;** les érables sycomore et plane, l'aulne sont des essences à favoriser au titre de la diversification.

DOCUMENT ONF

Dans les peuplements irréguliers, les volumes seront à récupérer progressivement, en fonction de la maturité des bois et pour maintenir le plus longtemps possible une éducation et une structuration de la régénération. Dans cette optique la sylviculture sera guidée par les trois règles fondamentales suivantes :

* la mise en place préalable de cloisonnement évoquée ci-dessus.

* le maintien des arbres n'ayant pas atteint leur diamètre d'exploitabilité, en particulier des plus belles tiges.

* la **récolte des bois ayant atteint leur optimum d'exploitabilité**.

Les coupes dans les peuplements à gros bois et très gros bois faisant partie du « Groupe irrégulier » garderont un triple objectif :

✓ **de renouvellement :**

La régénération naturelle sans sacrifices d'exploitabilités est à favoriser et ne devrait pas poser de problème particulier aux essences prolifiques, représentées par le hêtre, le frêne et l'érable sycomore. Cependant, la régénération du chêne sera difficile à concrétiser et elle sera favorisée autant que possible, en réaction à la concurrence des essences citées ci-dessus.

Après chaque coupe, l'on procédera à un nettoiement qui enlèvera les préexistants sans avenir, les brins cassés et les loups qui pourraient nuire à la régénération.

* **cas du chêne sessile** : Cette essence pour rester dominante nécessite une sylviculture volontariste pour éviter une généralisation de régénération de hêtre ou de charme.
  Compte tenu de la faible fréquence des glandées, la régénération devra être réalisée par bouquet de 20 à 50 ares, voire davantage, sur glandée acquise, à compléter par des plantations si nécessaire. A l'automne, lorsque la glandée est acquise, on veillera à repérer des bouquets de bois mûrs fructifères, où l'on procédera à un relevé de couverts éventuellement complété par un travail du sol (cas du crin végétal trop envahissant). Ensuite, un dosage régulier de la lumière et les dégagements au profit de l'essence souhaitée devront garantir la croissance des jeunes semis.

✓ **d'éclaircies en amélioration :**

* les éclaircies veilleront à favoriser la croissance des essences objectif tout en maintenant une proportion d'essences secondaires.

  A ce stade, un couvert clair du peuplement est un facteur déterminant pour le maintien et le développement d'un sous-étage ; c'est lui qui gainera les arbres objectifs lors des éclaircies suivantes ; lorsque le sous-étage est peu présent, les éclaircies devront le respecter et le favoriser. Il en est de même avec les essences associées et secondaires.

✓ **d'éducation de la Jeunesse / travaux sylvicoles et éclaircie des perchis**

* des nettoiements, suivis de détourages à l'âge de 15 à 35 ans environ, seront réalisés dans les peuplements. Ces interventions se feront à rotation moyenne de 4 ans (de 3 à 6 ans selon les situations d'urgence ou non).
  On se limitera à des opérations de nettoiement jusqu'à la qualification de la bille de pied (obtenue à un âge d'environ 25 ans pour le chêne, 35 ans pour hêtre, 15 à 20 ans pour le frêne et les érables). Une fois la bille de pied assurée, l'on pourra procéder à un détourage des tiges d'avenir ; il s'agit de tiges dominantes et dépourvues de branches sur le quart inférieur de la hauteur définitive escomptée de l'arbre adulte. Dans les peuplements médiocres, les opérations seront rapides et peu coûteuses.

* des dégagements de type « cassage» et « annellation » seront effectués dans les peuplements âgés de 0 à 15 ans, à rotation plus courte - de 3 à 6 ans, dans le cas de bouquets en peuplements irréguliers, en moyenne de 5 ans pour les peuplements réguliers.

DOCUMENT ONF

Les parcelles de jeunesse (1c, 11c, 15c) et de reconstitution (7r et 13r) font partie du programme d'assiette des coupes et des travaux, à la rotation théorique de 5 ans qui figure ci-dessus (il s'agit d'un mémento, modulable en fonction de l'évolution des peuplements). La fréquence de passage, en particulier au stade de semis, gaulis pourra évidemment être plus courte ; elle sera appréciée par le sylviculteur, au vu de l'évolution de la situation concurrentielle entre la végétation.
A ce stade, nous recommandons l'implantation de lignes de cloisonnement larges de 1,50 m en moyenne, espacées de 10 à 20 m. Leur but sera de favoriser la pénétration et de rationaliser la tâche.

Caractéristiques des peuplements objectif :

Il apparaît opportun lors de l'opération de martelage de rappeler un ordre de grandeur des mesures de la surface terrière et de la répartition des GB, BM et PB, dont les caractéristiques ont été décrites au § 4.3.3.

DOCUMENT ONF

5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux

Les normes de travaux de régénération utilisées sont :

- ✓ **15.1. - CHS - 2** : Régénération naturelle chêne sessile sur l'ensemble des parcelles du Groupe irrégulier.
- ✓ **15.3. - CHS - 2** : Régénération artificielle de chêne sessile (80 % de chêne, 20 % de feuillus divers), éventuellement en cas de difficultés de régénération naturelle.
- ✓ **15.3. - CHP - 1** : Régénération artificielle de chêne pédonculé (80 % de chêne, 20 % de feuillus divers), éventuellement en cas de difficultés de régénération naturelle.
- ✓ **15.1. - FD - 1** : Régénération naturelle de feuillus précieux, en particulier d'érable sycomore et frêne sur l'ensemble des parcelles du Groupe irrégulier.
- ✓ **15.3. - FD - 1** : Régénération artificielle de feuillus précieux, en particulier de merisier et de noyers sur l'ensemble des parcelles à renouveler, éventuellement en cas de difficultés de régénération naturelle.

Détail du calcul du coût annuel des travaux :

- **Toilettage de coupe,**
  avec entretien des cloisonnements,
  (coût en €/passage/ha) x surface (10 ha)
  soit : 270 € x 10 = 2700 €.

- **Plantations complémentaires**
  norme chêne 15.3. - CHS - 3 : de l'ordre de 10 % de compléments
  3000 € x 0,3 ha = 900€

- **Travaux dans la jeunesse :**

  a. cassage et annellation (peuplements de 0 à 15 ans)
     (coût en €/passage/ha) x surface
     Soit : 53 € x 4,5 = 239 €
  b. annellation (peuplements de 15 à 30 ans)
     (coût en €/passage/ha) x surface
     Soit : 21 € x 4,5 = 94 €
  c. détourage (peuplements de 30 à 50 ans, fin du stade de qualification)
     (coût en €/passage/ha) x surface
     Soit : 54 € x 4,5 = 243 €.

Le total en dépense d'investissement et d'entretien dans le renouvellement des peuplements annuel et d'amélioration s'élève à 4176 €.

DOCUMENT ONF

5.2.3 Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Le travail en faveur de la biodiversité se concrétisera par le maintien de vieux bois et d'arbres dépérissants de diamètre supérieur à 35 cm (arbres à cavités, arbres perchoirs), qui seront situés loin des lieux de passage, pour des raisons de sécurité (environ 30 m et plus) ; un maillage raisonnable serait de **un arbre mort à l'hectare et de deux arbres à cavités à l'hectare**. Dans le choix d'un arbre à préserver pour ces motifs – et à laisser dépérir petit à petit de sa 'belle mort'-, le souci du gestionnaire sera de tenir compte de la valeur économique, étant entendu que la richesse biologique sera inversement proportionnelle à la valeur économique.

Il est intéressant, du point de vue de la richesse écologique, de préserver des arbres secs ou creux. De tels sujets, constituent l'habitat ou le refuge temporaire de très nombreuses espèces : de nombreux insectes, certains liés à un stade précis de décomposition du bois, des chauves-souris, des oiseaux cavernicoles, des petits mammifères terrestres...
L'arbre mort trouve donc sa place dans l'assemblage des écosystèmes et assure la pérennité de bon nombre de ces espèces inféodées à leur milieu. (cf. les guides « Arbre mort, arbres à cavités » et « Le forestier et l'oiseau »).

De façon conventionnelle, les arbres à préserver (arbres secs ou présentant des cavités) sont désignés d'un signe caractéristique à la peinture et/ou à la griffe ; il s'agit d'un triangle.

5.2.4 Gestion de l'équilibre faune/flore

L'équilibre sylvo-cynégétique est globalement atteint. Il ne l'est pas, dans le cas de régénération artificielle, sans protection. Nous sommes cependant assez proche de l'équilibre.
Il conviendra de gérer avec intelligence, dans un milieu fragile, où les intérêts sont quelquefois antagonistes.

L'irrégularisation du peuplement au niveau de la forêt et en particulier la présence de petits bouquets de semis, fourré etc... contribuera à ménager des zones de quiétude et à améliorer la répartition spatiale des zones de gagnage.

Il sera tenu compte de la problématique énoncée au § 1.6.3 (pour mémoire, nous sommes en présence d'une densité estimée à 10 chevreuils/100 ha et de 0,3 cerf/100 ha, assez proche de l'optimum).

Nous préconiserons les mesures suivantes :

Chevreuil : Une réduction de 10 % du cheptel en augmentant les plans de chasse est nécessaire pour accroître la dynamique de la régénération naturelle des feuillus et réduire les dégâts sur les chênes et feuillus divers plantés.
Le maintien de la densité de chevreuil à son niveau actuel nécessite la protection des essences objectif, plantés en complément de la régénération naturelle. Du point de vue financier, les dépenses liées à la protection des jeunes plants représentent environ 10 % de la recette chasse (3016 €/an de recette chasse, contre 300 €/an de coût protection, prévue dans par la norme 15-3/CHS/2).

Sanglier : Maintien des effectifs actuels.

Lièvre, faisan, perdrix ... petit gibier : En régression depuis quelques décennies, ces espèces sont à favoriser.

DOCUMENT ONF

5.2.5 Dispositions concernant les productions diverses

Sans objet.

5.2.6 Dispositions en faveur de l'accueil du public

La forêt est soumise à une fréquentation diffuse, essentiellement créée par les habitants des communes alentours (promeneurs, joggeurs, V.T.Tistes, chercheurs de champignons...).
Les dépenses afférentes à l'accueil du public sont estimées à 120 €/an.
Les aménagements existants sont quasi inexistants.

Un panneau d'information, des tables-bancs seraient opportuns à l'entrée de la forêt (parcelles 3, 5, 7 ou 14). Ces installations pourraient apporter un plus à l'accueil du public et bénéficier d'un entretien régulier. Les dépenses relatives à l'entretien des équipements sont évaluées à 20 €/an. Les dépenses relatives à l'investissement en équipements touristiques sont estimées à une centaine d'€uros/an.

La fréquentation induit peu d'effets négatifs sur la quiétude des animaux.

5.2.7 Dispositions en faveur des paysages

Le traitement en futaie irrégulière prévu pour la prochaine période vingt ans devrait limiter les impacts paysagers.
L'aspect des lisières sera travaillé. On recherchera l'alternance de différentes strates (buisson, arbustes, arbres à différents stades d'évolution) ainsi que des ouvertures visuelles.
Dans la mesure du possible, les sujets les plus imposants (arbres à caractère remarquable, notamment par leur taille) seront préservés et mis en valeur par des détourages ou des ouvertures de couloirs ou de cônes, toujours à fonction visuelle, partant d'axes fréquentés par le public.

DOCUMENT ONF

5.2.8 Protection des sites d'intérêt culturel

Toute découverte archéologique devra être signalée au Service Régional Archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
On sera notamment attentif lors des opérations forestières ou lors de bois déracinés, à la présence de vestiges ou mouvements de terrain qui pourraient témoigner d'une activité humaine passée.
En cas de découverte de vestiges ou traces d'activités anciennes, il faudra éviter tout impact sur le sol et notamment le passage des tracteurs de débardage sur le site.
Concernant les vestiges de guerre de 14-18 (bunkers, ballastes de chemin de fer...), aucune mesure particulière ne sera prise du point de vue forestier.

5.2.9 Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Sans objet.

5.2.10 Mesures générales d'ordre sanitaire

En matière phytosanitaire, le scolyte occasionne des dégâts sur les sujets de hêtre, affaiblis par la canicule de 2003. Il en est de même pour l'épicéa, qui reste une essence marginale en forêt communale de Mortzwiller. Cette situation incite au mélange des essences, en général et à une place marginale dans les peuplements forestiers accordée à l'épicéa.

5.2.11 Programme d'observations et de recherche

Sans objet.

5.2.12 Actions de communication

Cf. panneau d'information.

5.3 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Un crédit de maintenance (foncier, etc...) de 100 €/an est à envisager.

Frais d'investissement voirie : 800 €/an (projet parcelle 4 sur 1000 ml environ).

Frais de fonctionnement voirie :

L'entretien du réseau, se fera régulièrement. Les dépenses sont estimées en moyenne par an.

- entretien routes : 200 €
- assainissement (écoulement des eaux, bassins de rétention,...) : 60 €.

DOCUMENT ONF

MULHOUSE, le 16 août 2007

Rédigé par Paul SCHOTT
Technicien spécialisé
à l'Agence de Mulhouse

STRASBOURG, le 18.1.2008

Contrôlé par Dominique BONNET
et présenté par Jean-Luc DUNOYER
Directeur Territorial
par délégation Dominique BONNET
Responsable régional Aménagement
SAT 67

DOCUMENT ONF

Récolte des données de terrain	:	Johann ANDERMATT et Paul SCHOTT
Traitement SIG, cartographie	:	Gaël FELLET
Mise en page	:	Anne BLAISON

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

1. Carte d'aménagement et des équipements

2. Carte des peuplements

3. Carte des stations

4. Carte des essences principales et secondaires

5. Carte des surfaces terrières

6. Carte des essences objectif.

DOCUMENT ONF

Carte d'aménagement

Forêt communale de Sentheim

Forêt communale de Masevaux

Forêt communale de Soppe le Haut

1 c b

2

3

4

5

6

7 b r

8

9

10 i

11 c

12

13 r b

14

15 i c

400

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Mulhouse

Forêt communale de MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1 /10.000e

300 0 300

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 07/2007

- Groupe de jeunesse
- Groupe d'amélioration
- Groupe irrégulier
- Reconstitution

- Route départementale
- Chemin forestier revêtu
- Chemin forestier accessible aux grumiers par tout temps
- Chemin forestier accessible aux grumiers par temps sec
- Chemin forestier accessible aux véhicules légers

N O E S

Nord Lambert II

Source des données :
- ONF-Alsace - Calcul sur MNT BD ALTI IGN 50m

Carte des types de peuplements

Forêt communale de Sentheim

Forêt communale de Masevaux

Forêt communale de Soppe le Haut

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

400

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Mulhouse

Forêt communale de MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1 /10.000e

300 0 300

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 07/2007

N O E S

Nord Lambert II

Peuplements

- Régénération semis à gaulis (R)
- Gaulis à bas perchis (G)
- Clair à Bois Moyen (C2)
- Clair à Gros Bois (C3)
- Régulier à Petits Bois et Perches (11)
- Régulier à Petits Bois avec Bois Moyens (12)
- Régulier à Bois Moyens avec Petits Bois (21)
- Régulier à Bois Moyens (22)
- Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (23)
- Régulier à Bois Moyens avec Gros Bois (44)
- Régulier à Gros Bois avec Petits Bois (31)
- Régulier à Gros Bois avec Bois Moyens (32)
- Régulier à Gros Bois (33)
- Irrégulier déficitaire en Gros Bois (50)
- Irrégulier à Petits Bois (51)
- Irrégulier à Bois Moyens (52)
- Irrégulier à Bois Moyens et Gros Bois (54)
- Irrégulier à Gros Bois (53)
- Irrégulier Type (55)
- Vide (V)

Richesse en perches

- Type riche

Carte des stations

Forêt communale de Masevaux

Forêt communale de Sentheim

Forêt communale de Soppe le Haut

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

DOCUMENT ONF

400

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Mulhouse

Forêt communale de MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1 /10.000e

300 0 300

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 07/2007

N

O E

S

Nord Lambert II

- S_V1 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutronitrocline fraîche
- S_V2 : Chênaie-Hêtraie sur limon neutrocline mésophile
- S_V3 : Chênaie-Hêtraie sur limon acidicline mésophile
- S_VI : Chênaie-Hêtraie sur limon lessivé neutrocline
- S_VII : Chênaie-Hêtraie sur limon fortement lessivé à pseudogley
- S_VIII : Chênaie pédonculée - Frênaie hygrocline à mésohygrophile riche sur limon
- Indéterminé
- Non décrite

Source des données :
- ONF Alsace - Cadastre MNT BDALTI IGN 50m

Carte des essences

Forêt communale de Sentheim

Forêt communale de Masevaux

Forêt communale de Soppe le Haut

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

400

DOCUMENT ONF

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Mulhouse

Forêt communale de MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1/10.000e

300 0 300

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 07/2007

Essences principales	Essences secondaires >= 20%
Hêtre	Hêtre
Charme	Charme
Chêne pédonculé	Chêne pédonculé
Chêne sessile	Chêne sessile
Chêne rouge	Chêne rouge
Frêne	Frêne
Bouleau verruqueux	Aulne glutineux
Erable sycomore	Bouleau verruqueux
Epicéa	Epicéa
	Mélèze d'Europe

N O E S

Nord Lambert II

Source des données :
- ONF Alsace - Calcul sur MNT BDALTI IGN 50m

Carte des surfaces terrières

Forêt communale de Sentheim

Forêt communale de Masevaux

Forêt communale de Soppe le Haut

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

DOCUMENT ONE

400

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Mulhouse

Forêt communale de MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1 /10.000e

300 0 300

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 07/2007

Surface terrière	Rapport Ggb/Gtotal
1 - 9	0.02 - 0.15
10 - 19	0.16 - 0.35
20 - 24	0.36 - 1
25 - 29	
30 - 34	
35 - 39	
40 et plus	

N O E S

Nord Lambert II

Carte des essences objectifs

Forêt communale de Sentheim

Forêt communale de Masevaux

Forêt communale de Soppe le Haut

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

DOCUMENT ONF

400

Office National des Forêts

DIRECTION TERRITORIALE ALSACE

Agence de Mulhouse

Forêt communale de MORTZWILLER

(146 ha 56 a)

Echelle : 1 /10.000e

300 0 300

Mètres

Site SIG de Mulhouse - G. Fellet - 07/2007

Essences objectifs principales

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile

Essences objectifs secondaires

- Hêtre

N O E S

Nord Lambert II

Source des données :
- ONF Alsace - Cadastre MNT BD ALTI IGN 50m